### Les séances "Onco'Sport"

Ce programme est à l'initiative du Comité Départemental du Cantal de la Ligue contre le Cancer et encadré par la Maison Sport Santé Nord Cantal depuis le mois de mai 2024.

### Pour qui?

L'organisation et l'animation de ces séances d'activités physiques collectives sont réservées aux adultes atteints d'une pathologie cancéreuse, pendant et après les traitements, afin d'améliorer leur condition physique et leur qualité de vie.

### Quel contenu ?

Mobilité, travail de l'équilibre, renforcement musculaire et activités d'endurance et de souplesse composent les différentes parties des séances

### Comment?

- Fourniture d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'une activité physique (modèle fourni par nos soins)
- Tests initiaux de condition physique
- O Démarrage des séances

### Quel coût?

1 heure par semaine, soit environ 45 séances annuelles gratuites grâce à un financement de la Ligue contre le Cancer

### Où ? Quand ?

- LE VIGEAN à partir de la mi-septembre le jeudi de 14h30 à 15h30 à la salle de la Grange puis à compter du 15 octobre au Centre social du Territoire du Pays de Mauriac 12 rue de la république à MAURIAC
- PLEAUX le lundi de 17h à 18h Salle omnisports Voie d'Albois







### CERTIFICAT MEDICAL

- Pour le patient : à photocopier et à remettre lors de votre inscription dans un club/association -

Vous pouvez solliciter la Maison Sport Santé via MonSisra ou un système de messagerie sécurisée en envoyant un mail à l'adresse suivante :

Je soussigné, Docteur

Nom du médecin traitant (si différent du médecin qui prescrit) :

certifie avoir examiné ce jour

Mme./M.:

Né(e) le :

Et avoir constaté, ce jour :

té physique modérée et régulière O L'absence de signe clinique décelable contre-indiquant la pratique d'une activi-

d'une activité physique modérée, mais nécessitant des adaptations O La présence de signe clinique décelable ne contre-indiquant pas la pratique

### Précautions particulières :

l'invitons à prendre rendez-vous par téléphone auprès de Afin de définir son parcours et de l'accompagner individuellement, nous Le parcours du patient au sein de la Maison Sport Santé va pouvoir débuter.

### Responsable Mr Jean-Claude GAUTHIER: 06.80.14.59.45 Maison Sport Santé Nord Cantal

Décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016.

### FICHE DE PRESCRIPTION

## **INFORMATIONS D'ENTREE DANS LE DISPOSITIF:**

O Le patient entre dans le cadre du sport sur ordonnance (1)

Le patient présente le niveau de risque cardiovasculaire suivant<sup>(2)</sup>: OFaible OModéré OÉlevé OTrès élevé

Au vu des éléments de la consultation initiale, le patient ne présente pas de

limitation fonctionnelle sévère (3): O Je laisse le soin aux professionnels de l'Activité Physique Adaptée

d'évaluer la fonction locomotrice.

### 100

O La fonction locomotrice a été évaluée. Le patient présente un profil de limitation fonctionnelle : OAucune **O**Minime O Modérée (4)

# PRECONISATIONS D'ACTIVITES ET RECOMMANDATIONS

# Je recommande la pratique d'une activité physique

Intensité Fréquence Durée du créneau d'activité  Ol fois / semaine OMoins de 45 minutes ON dérée : ≥ à 3 Mets < à 6 Mets OPlus de 3 fois / semaine OPlus de 1h15  OPlus de 1h15			
Légère : < à 3 Mets  Modérée : ≥ à 3 Mets < do not part of the control of the co	Intensité	Fréquence	0
	gère : < à 3 Mets odérée :≥à3Mets<à6Mets ∍vée : > à6 Mets	O1 fois / semaine O2 à 3 fois / semaine OPlus de 3 fois / semaine	O Moins de 45 minutes O De 45 minutes à 1h15 O Plus de 1h15

000

### Les objectifs recherchés:

O Souplesse et mobilité articulaire O Renforcement musculaire

ORenforcement de l'ossature **O** Endurance Autres:

O Équilibre et proprioception

O Lutte contre le stress

O Aide à la perte de poids

O Plaisir de la pratique et bien-être

Recommandations éventuelles (ex : type d'activité) :

La dispensation de l'activité physique adaptée ne peut pas donner lieu à une prise en charge financière par l'Assurance Maladie.

Fait à

ē

Signature et cachet du médecin :

cardio-vasculaire du patient, 2.1. Maladies chroniques prises en compte dans la dassification européenne du risque cardiovasculaire ; et prescription médicale d'activité physique et sportive pour la santé chez les adulte; Deuxième chapitre Évaluation du niveau de risque P) Haute Autorité de Santé septembre 2018 – N° ISBN 978-2-11-152347-0; Organisation des parcours : Guide de promotion, consultation

actes de rééducation ou une activité physique, adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical référence à l'annexe 11-7-2, seuls les professionnels de santé mentionnés au 1° de l'article D. 1172-2 sont habilites à leur dispenser des Art. D. 1172-3 - Pour les patients présentant des limitations fonctionnelles sévères telles que qualifiées par le médecin prescripteur en

<sup>&</sup>lt;sup>μ</sup> En fonction du profil de limitation défini seul les professionnels disposant des prérogatives d'encadrement pourront intervenir ; cf annexe 4 de l'instruction interministérielle n° DCS/EA3/DGESIP/DS/SC/2017/81 du 3 mars 2017 relative à la mise en œuvre des articles L.1172-1 et D.1172-1 à D.1172-5 du code de la santé publique et portant guide sur les conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée